



**Stationnement des résidences mobiles en dehors de l'aire d'accueil de Mallouet Granville**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les pouvoirs de police du Maire,  
**Vu** la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

**Vu** la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,

**Vu** l'aire d'accueil des gens du voyage du territoire de GTM située au lieu-dit Mallouet sur la commune de Granville,

**Considérant** que les gens du voyage peuvent s'installer sur cette aire d'accueil dédiée,

**Considérant** qu'il convient de lutter contre les occupations illicites,

**Considérant** qu'il convient de prévenir tout trouble à l'ordre public,

**Considérant** que les gens du voyage disposent donc sur le territoire de Granville-Terre-et-Mer dont fait partie la commune de Saint-Pair-sur-Mer d'une aire d'accueil, et que la Maire peut ainsi par arrêté municipal interdire le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées.

**Arrêté**

**Article 1 :** Le stationnement des résidences mobiles en dehors de l'aire d'accueil aménagée de Mallouet commune de Granville, est interdit sur tous les terrains publics sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer.

**Article 2 :** La Police Municipale, la Police Nationale et le représentant de l'Etat dans le département sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. Le Sous-Préfet d'Avranches,
- M. Le Chef du service de Police Municipale,
- Monsieur le Commandant, chef de la circonscription de Granville,
- Monsieur le chef du centre de secours de Granville.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,  
Le vendredi 27 août 2021

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



Envoyé en préfecture le 27/08/2021

Reçu en préfecture le 27/08/2021

Affiché le 27/08/2021

ID : 050-215005323-20210827-8001-AI

Berser  
Levraut